

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

AGENCE NATIONALE D'INCLUSION ECONOMIQUE ET SOCIALE (ANIES)

PROJET DE RIPOSTE D'URGENCE ET D'APPUI AU PROGRAMME NAFA (PRU-APN)

Financement : Banque Mondiale IDA D6540-GN et IDA D7291-GN

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

**SERVICES DE CONSULTANTS POUR LE RECRUTEMENT DE CINQ (05) RESPONSABLES
D'ACCOMPAGNEMENT COMMUNAUTAIRE DU PRU-APN**

Date de début : 15 Avril 2024

Date limite : 29 Avril 2024

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION:

Sur la période récente, la Guinée s'est enrichie et la politique économique a engrangé de réels succès notamment par la relance du secteur minier, la stabilisation des indicateurs macroéconomiques et le renforcement de l'attractivité économique. Cependant, les effets des succès économiques restent imperceptibles sur la réduction de la pauvreté.

Pour favoriser un développement économique et social durable et inclusif, en luttant ainsi contre la marginalisation et l'exclusion sociale, l'Agence Nationale d'Inclusion Économique et Sociale (ANIES) a été créée pour répondre aux nombreux défis d'inclusion financière et sociale des ménages pauvres et vulnérables. Conformément au décret D/2019/049/PRG/SGG du 31 janvier 2019, l'ANIES a pour missions la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique nationale d'inclusion économique, financière et sociale. Ses interventions portent sur deux axes de politiques publiques. D'une part, des politiques « classiques » d'inclusion économique et sociale, les transferts monétaires et l'inclusion financière, en facilitant l'accès des plus vulnérables aux instruments et services financiers de base. Et d'autre part, des politiques dites d'inclusion « productive », notamment par l'accès à l'énergie des ménages pauvres en milieu rural, l'appui à l'agriculture (à travers les petites exploitations agricoles) et l'aide à l'entrepreneuriat.

Établissement public à caractère administratif (EPA), l'ANIES, pour accomplir sa mission, est dotée d'un Conseil d'Administration, d'une Direction Générale, d'une Agence Comptable et d'un Contrôleur financier.

Le Gouvernement de la République de Guinée bénéficie de la Banque mondiale d'un don de soixante-dix (70) millions US\$ de la part de la Banque mondiale, au titre du Projet de Riposte d'Urgence et d'Appui au Programme Nafa (PRU-APN), pour une durée de cinq ans (2020-2024). Ce financement initial a connu une rallonge de 80 millions de dollars comme prêt concessionnel avec une extension de la date de clôture à 2026 et le prolongement de la durée des transferts monétaires et l'ajout de nouvelles activités afin d'améliorer la résilience et productivité des ménages pauvres et vulnérables.

Le Projet Nafa concoure à développer les éléments constitutifs d'un système national de protection sociale réactif aux chocs et d'accroître l'accès des ménages pauvres et vulnérables à des filets sociaux



réactifs aux chocs. L'Agence Nationale d'Inclusion Économique et Sociale (ANIES), sous la tutelle de la Présidence, est l'agence chargée de l'exécution du projet.

La Direction Générale de l'ANIES compte utiliser une partie de cet appui dans le cadre de sa composante 4, Gestion du projet, pour recruter des Responsables d'Accompagnement Communautaire appelés RAC qui viendront en appui à l'ANIES sur toutes les activités du Projet de Riposte d'Urgence et d'Appui au Programme NAFA (PRU-APN).

Les présents termes de référence (TDR) situent le mandat et le profil du Responsable d'Accompagnement Communautaire et donnent une description détaillée des principales tâches à accomplir ainsi que les dispositions administratives.

2. PRESENTATION DU PRU-APN

Le Projet de Riposte d'Urgence et d'Appui au Programme NAFA (PRU-APN) finance la mise en place d'un système de filet sociaux adaptatif pour répondre aux besoins immédiats en cas de chocs externes et pour soutenir, à plus long terme, la réduction de la pauvreté ainsi que la résilience grâce à l'amélioration de la productivité et au développement du capital humain pour les ménages pauvres.

L'ANIES est chargée de la mise en œuvre du projet ; ce qui implique :

- De planifier la passation des marchés, de lancer les consultations et de conduire ou participer au processus d'évaluation des offres ou propositions et d'attribution des marchés ;
- De suivre et coordonner les activités des différentes composantes du projet ;
- De s'assurer du bon déroulement des activités avec les partenaires locaux et internationaux ;
- De réaliser des démarches administratives, techniques et financières en gérant notamment les moyens, le budget, la comptabilité et veille à la bonne application du manuel de procédures ;
- De s'assurer du respect des engagements environnementaux et sociaux en analysant et archivant les éléments de reporting environnemental et social fournis par la Mission de Contrôle.

Le projet comprend cinq composantes dont les trois premières qui concernent principalement les activités essentielles du programme sont détaillées ci-dessous :

C1 : Transferts monétaires d'urgence (phase 1)

La première composante du Projet est axée sur l'octroi d'un secours d'urgence, sous forme de transferts monétaires, destinés à atténuer les impacts de la crise sanitaire liée à la COVID-19 sur les ménages en situation de pauvreté et de vulnérabilité en Guinée. Cette Composante contribue au Plan de riposte économique à la crise sanitaire COVID-19 d'avril 2020, qui prévoit notamment le versement de transferts monétaires d'urgence à près de 160 000 ménages pauvres et vulnérables de Guinée. Ces transferts sont mensuels et prévus pour une durée de 6 mois. Par le biais de la Composante 1, le Projet financera des

transferts monétaires à une grande partie des bénéficiaires attendus dans certaines zones géographiques. La Composante 1 soutiendra donc à la fois :

- Un programme de transferts monétaires d'urgence (TMU) qui contribuera à soutenir la résilience des ménages vulnérables dans les zones rurales et urbaines alors qu'ils résistent aux effets sanitaires, sociaux et économiques du COVID-19 ;
- La conduite d'activités de communication, de sensibilisation et de mesures d'accompagnement qui viendront compléter les versements et alerter les populations bénéficiaires sur la COVID-19 et les mesures de protection à appliquer.

C2 : Transferts monétaires et mesures d'accompagnement au titre du Programme Nafa (phase 2)

La seconde phase du Projet appuiera la transition de l'intervention de transferts monétaires d'urgence vers le Programme Nafa de transferts monétaires « classiques » — aligné sur la vision et le mandat de l'ANIES. Cette composante est divisée en deux sous-composantes : Elle offrira des transferts monétaires aux 40 pour cent les plus pauvres de la population des zones ciblées qui seront accompagnés d'un programme robuste de mesures d'accompagnement articulées en deux volets : (i) mesures d'accompagnement axées sur la promotion des investissements fondamentaux dans le capital humain auprès des ménages, en particulier à l'endroit des femmes et des enfants ; et (ii) mesures d'accompagnement axées sur l'augmentation de la productivité des ménages et de leur résilience aux chocs, dans une perspective de sortie durable du programme semblable à celle de l'approche de progression/graduation (réf. BRAC). Ce volet sera à terme au cœur du programme Nafa d'ANIES.

- **Sous-composante 2.1** : financera (a) des transferts monétaires réguliers ciblant 136 000 ménages pauvres, ainsi que (b) des mesures d'accompagnement encourageant des comportements et des investissements essentiels au développement du capital humain et à la productivité des ménages. Les transferts monétaires réguliers seront versés pour une durée de 18 mois et les mesures d'accompagnement seront délivrées à tous les ménages bénéficiaires de transferts monétaires. Les mesures d'accompagnement sont détaillées dans la section III ci-dessous.
- **Sous-composante 2.2** : financera la conception et la mise en œuvre d'un nouveau programme d'inclusion productive ciblant environ 15 000 ménages. Un paquet complet s'inspirant des expériences pilotes régionales sera adressé aux ménages dans des secteurs vulnérables aux changements climatiques, comme l'agriculture. Il aidera ainsi à accroître leur productivité et/ou à diversifier leurs moyens de subsistance. Le programme d'inclusion productive est détaillé dans la section IV ci-dessous.

C3 : Renforcement des institutions de protection sociale et des systèmes de prestation réactifs aux chocs

Les activités comprendront (i) le développement de systèmes adaptatifs, qui permettront une réponse rapide aux chocs covariants externes, tels que les pandémies, les changements climatiques ou les catastrophes naturelles ; (ii) le renforcement des capacités de l'ANIES, notamment de sa faculté à travailler efficacement à l'inclusion économique et sociale des pauvres à travers la protection sociale et d'autres instruments par le biais de formations et autres soutiens techniques, ainsi que d'ateliers et autres événements d'apprentissage ; (iii) la conduite d'une évaluation d'impact du Projet selon des dimensions

clés, notamment les impacts sur le bien-être des transferts monétaires et des approches intégrées ; (iv) le renforcement des systèmes existants de prestation de protection sociale placés sous la responsabilité de l'ANIES, y compris les activités en cours de ciblage et d'enregistrement, et développera de nouveaux systèmes au besoin, notamment sur les aspects de numérisation.

C4 : Gestion du Projet et suivi et évaluation

Cette Composante financera les dépenses liées à l'achat de biens, de travaux, de services de consultants et de tout autre service nécessaires à la gestion quotidienne, à la mise en œuvre et au suivi des activités liées au Projet. Cette Composante couvrira aussi le développement de matériel de communication et de plaidoyer pour l'ANIES et ses activités.

C5 : Composante de réponse urgente éventuelle (CERC)

À la suite d'une crise ou urgence éligible, le Gouvernement pourra demander à la Banque de réallouer des fonds du Projet afin d'assurer une réponse d'urgence et la reconstruction. Cette Composante serait financée par les ressources de dons/crédits non utilisées par d'autres composantes du Projet afin de répondre à une nouvelle situation d'urgence.

3. OBJECTIF DE LA MISSION :

Sous la responsabilité de la Directrice de l'Inclusion Financière, les Responsables d'accompagnement communautaire (RAC) seront déployés dans les huit (8) régions administratives qui regroupent les 9 préfectures touchées par le programme NAFA, réparties comme suit :

- Région de Kindia (Kindia et Forécariah)
- Région de Boké (Gaoual)
- Région de Kankan (Kouroussa et Kérouané)
- Région de Faranah (Dabola)
- Région de Mamou (Mamou)
- Région de Labé (Tougué)
- Région de N'Nzérékoré (Beyla)
- Région de Conakry

Ils seront responsables de toutes les tâches relatives à l'accompagnement des communautés bénéficiaires du projet, appuyés des assistants communautaires et des relais communautaires qui, sous leur supervision directe, assureront le suivi de proximité des ménages.

4. DESCRIPTION DES TÂCHES

Le responsable d'accompagnement communautaire devra, dans sa région administrative, appuyer et soutenir les opérations du projet de riposte d'urgence et d'appui au programme NAFA (PRU-APN) dans les zones qui lui sont affectées et dans les communautés en accomplissant les missions ci-après :

- Assurer la coordination et la supervision des activités de terrain du projet par l'implication effective de toutes les parties prenantes (communautés bénéficiaires, élus, administrateurs territoriaux, ONG, associations villageoises...) dans la préfecture d'affectation
- Superviser et contrôler la qualité de la mise en œuvre des activités de terrain réalisées, en collaboration avec les autres experts du projet
- Suivre la mise en œuvre territoriale et communautaire du projet Nafa et en assurer le reporting auprès de la hiérarchie
- Suivre les activités de transferts monétaires dans sa zone et prévenir et gérer les cas de plaintes en collaboration avec les experts en sauvegarde conformément au dispositif établi dans le manuel du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)
- Assurer le lien et le reporting de l'ensemble des activités des opérateurs de paiement (centralisation et remontée des informations etc.)
- Appuyer dans l'élaboration des outils de suivi et de supervision des opérations de transferts monétaires, des mesures d'accompagnement et d'inclusion productive dans la zone d'affectation
- Assurer le suivi et la supervision de la bonne mise en œuvre des campagnes de communication, de la mobilisation et de l'organisation des ménages et des mesures d'accompagnement pour le changement de comportement
- Assurer le suivi et la supervision de l'accompagnement communautaire des ménages bénéficiaires en termes de renforcement du capital humain et de toute autre mesure de capacitation dans la zone d'affectation ;
- Superviser la planification et programmation de la mise en œuvre des activités d'inclusion productive dans sa zone d'affectation ; et
- Assurer le suivi et l'accompagnement formatif des Assistants Communautaires (AC), relais et tout autre personnel d'appui impliqué dans la mise en œuvre du projet dans sa zone d'intervention.

5. OBLIGATIONS DU CONSULTANT EN MATIÈRE D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS :

Les rapports sur les activités menées sont rédigés trimestriellement et transmis à la Directrice d'Inclusion Financière pour validation avant transmission au Coordinateur du projet pour approbation.

6. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES :

- Être titulaire au moins d'un diplôme (Bac+4), en accompagnement communautaire, sciences sociales, développement économique local, ou tout autre diplôme équivalent.
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le développement des communautés, dans le domaine des filets sociaux, ou appui aux activités génératrices de revenus ;
- Avoir une expérience d'au moins 3 ans dans la coordination et le suivi d'activités et/ou d'équipes de terrain ;
- L'expérience dans un projet financé par les bailleurs de fonds internationaux (Banque mondiale, Banque Africaine de Développement, Union Européenne, Fonds mondial, etc.) serait un atout ;
- Avoir une expérience d'au moins 2 ans dans la collecte de données auprès des communautés ;
- Avoir une excellente capacité d'écriture, de synthèse et de communication ;

- Maîtriser les outils Microsoft office ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse et de travail ;
- Être disponible et être en mesure de travailler en milieux ruraux et péri-urbains ;
- La connaissance d'une ou plusieurs langues locales guinéenne est indispensable ; et
- Avoir un permis de conduire type B en cours de validité.

ATTITUDES :

- Sens des responsabilités, forte déontologie professionnelle
- Forte capacité d'écoute et d'accompagnement
- Aptitudes à la communication orale, écrite et aux relations interpersonnelles
- Maîtrise des outils et techniques de communication modernes
- Avoir le sens de la négociation et d'empathie face à des publics vulnérables et ruraux
- Bonne capacité à s'adapter à tout public et à l'évolution de son environnement de travail
- Grande rigueur professionnelle
- Capacités de travail sous pression
- Esprit d'équipe
- Sens de la pédagogie.

7. METHODE DE SELECTION :

Le recrutement du consultant se fera suivant la méthode Sélection de Consultants Individuels conformément aux dispositions décrites dans le Règlement de Passation de Marchés de la Banque Mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI), édition novembre 2020.

8. NATURE ET DUREE DU CONTRAT :

Le contrat est une prestation intellectuelle en temps plein et aura une durée initiale d'un (1) an éventuellement renouvelable lorsque les prestations du Consultant sont jugées satisfaisantes par le Coordonnateur du projet, la Direction Générale de l'ANIES et la Banque mondiale et ce pour une durée n'excédant pas la période d'exécution du Projet Nafa. Les performances du Consultant seront évaluées annuellement par la Direction d'Inclusion Financière puis soumises au Coordinateur du projet avant signature du contrat par le Directeur Général de l'ANIES.

9. LIEU DE TRAVAIL:

Le poste est basé à l'intérieur du pays au chef-lieu des cinq (05) gouvernorats qui regroupent les six (06) préfectures ci-dessous :

- 1- Région de Boké (Gaoual)
- 2- Région de Kankan (Kouroussa)
- 3- Région de Kankan (Kérouané)
- 4- Région de N'Nzérékoré (Beyla)

5- Région de Faranah et Labé (Dabola, Tougué)

Les RAC feront des déplacements fréquents dans les préfectures et les districts d'intervention du projet.

10. DOSSIERS A FOURNIR: Le dossier de candidature devra comporter les pièces ci-après :

- une lettre de motivation mentionnant la ou les zones d'affectation souhaitées parmi les 5 régions et préfectures d'intervention du projet citées ci-dessus.
- un CV détaillé;
- une copie du ou des diplômes et attestations légalisés ou tout autre document attestant les expériences et qualifications acquises.

11. DATE DE REMISE DES CANDIDATURES:

Les candidatures doivent être adressées à Monsieur le Directeur Général de l'ANIES et déposées au siège du PRU-APN de l'ANIES, à Cameroun, en face de la station TOTAL, ou envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : recrutement@anies.gov.gn/ssekounamie@gmail.com au plus tard **le 29 Avril 2024 à 10 heures GMT**, Avec *uniquement la mention* « **RECRUTEMENT RAC REGION DE..... et PREFECTURE..... à préciser** »

Le Directeur Général de l'ANIES

Sayon DAMBELE